

# Mediapost

LE JOURNAL DES FORÇATS DE LA PUBLICITE - juillet 2010 -

Fédération syndicale des activités Postales et de Télécommunications  
25 rue des Envierges 75020 Paris Tel : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

## Les chiffres confirment un plan social dissimulé !

**SUD**  
Union  
syndicale  
PTT  
MEDIAPOST

■ Les dirigeants de Mediapost n'ont jamais voulu reconnaître l'impact du transfert de secteurs de la filiale vers La Poste maison mère ■ Pourtant les chiffres sont là, implacables : près de 10% des effectifs ont disparu ■ Autre chiffre inquiétant, symptôme d'un personnel qui souffre au travail, les absences maladies et accidents du travail augmentent fortement ■ Enfin ce bilan peu reluisant, n'a pas empêché les dix plus hauts salaires de s'octroyer 37,69% d'augmentation en 1 an.

### Des emplois à la baisse...

Les dirigeants de Mediapost ne perdent jamais le nord. Afin de camoufler la baisse extrêmement forte des effectifs, près de - 10 %, ils annoncent que le modèle social continue dans l'entreprise.

Pour nous les chiffres sont clairs, grâce au turn over important dans l'entreprise Mediapost, avec l'aide du groupe La Poste, a contourné un plan social de plus de 1000 emplois. Et lorsque le turn over ne suffit pas, les licenciements pour fautes sont toujours aussi efficaces pour faire baisser le chiffre des effectifs.

**- 682 en 2009 contre 610 en 2007, des records ! -**

L'augmentation de l'ancienneté moyenne des salariés est présentée comme le résultat de la bonne politique de l'entreprise. Pour SUD, nous l'attribuons, en 2009, plutôt aux mauvais effets de la crise sur l'emploi.

### ... du mal être pour le personnel...

Nous savions que les conditions de travail et la non reconnaissance de l'entreprise à l'égard des salariés étaient très forts. Mais les chiffres sont alarmants. Que ce soit en matière d'accidents du travail ou d'arrêts maladie la progression relève du mal être.

Cette situation qui n'alerte pas nos dirigeants en pleine négociation avec les syndicats sur les risques psycho-sociaux, n'a pas empêché, alors que les effectifs ont baissé, d'augmenter de 40 % les licenciements pour inaptitude d'origine professionnelle et non professionnelle.

### ... mais pas la crise pour tous !

C'est maintenant un grand classique chez Mediapost. Mais au moment où certains syndicats tentent d'expliquer pourquoi ils ont signé l'accord salarial 2010 pour une augmentation à 2%, eux les dix plus hauts



salaires se sont empochés en 2009 : + 37,69 %, une paille !

Voilà la démonstration est faite, c'est pas la crise pour tout le monde. Pendant que les distributeurs se battent pour se faire payer les heures réalisées, d'autres sont pris la main dans le sac.

### Les suppressions d'emplois par région

*Méditerranée : - 142 emplois*

*Nord-Est : - 396 emplois*

*Bourgogne Rhône Alpes : - 235 emplois*

*Ouest\* : + 593 emplois*

*Sud-Ouest\* : + 286 emplois*

*Centre\* : - 1171 emplois*

*Ile de France : - 140 emplois*

*Siège : - 15 emplois*

*Total : - 1220 emplois*

*\* En 2009 les effectifs de l'ancienne région Centre ont été intégrés dans les région Sud-Ouest et Ouest.*

### Des salarié-es qui souffrent au travail

*Le nombre de jours d'absences pour accident du travail est passé de 25 148 jours en 2008 à*

*34 631 en 2009 soit une*

*progression de + 37,70 %*

*En deux ans, cette augmentation est de 60,64 %.*

### Des hauts salaires qui se partagent les bénéfices

*Au moment où toutes les organisations syndicales, sauf SUD, signent l'accord salarial*

*2010 pour 2% d'augmentation, on apprend*

*que les dix plus hauts salaires ont été, eux,*

*augmentés en 2009 de 37,69 % avec chacun une moyenne mensuelle à plus de 12545 euro.*

*Tout cela en pleine période de crise.*

# Solidarité avec les sinistrés de Fréjus.

En Méditerranée tout le monde a vu les graves intempéries avec les inondations catastrophiques à DRAGUIGNAN. Sur la plateforme Médiapost la plus proche, celle de FREJUS, sept distributeurs ont été gravement touchés ; plusieurs ont tout perdu, logement et voiture.

A l'initiative des Elu-es de cette région, un CE extraordinaire s'est tenu le 29 juin 2010 à Montpellier. Cette demande signée par la majorité des élus a fait l'objet d'atermoiements de la part de la Direction Régionale Méditerranée. C'est inadmissible, particulièrement au vu de l'urgence liée à la situation des salariés sinistrés.

Le Comité d'Etablissement Méditerranée a pris la décision d'attribuer un secours exceptionnel de 1000 euros à chacun de ces 7 salariés, et de mettre en place une caisse de solidarité sur chaque plateforme de la région. C'est une bonne initiative que nous avons soutenu.

La Direction Régionale Méditerranée a pris la décision de maintenir leur salaire jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de reprendre le travail, et au plus tard jusqu'au 15 juillet. Après cette date, s'ils n'ont toujours ni toit ni voiture, nous ne savons pas ce qui adviendra.

La Direction, devra étudier la situation de ces salariés au cas par cas et pour qu'une prolongation du maintien de salaire soit envisagée si nécessaire. La location d'un véhicule par l'entreprise, puisqu'il est l'outil indispensable pour un distributeur chez Médiapost sera-t-elle d'actualité ?

SUD appuie également la demande d'une intervention énergétique de la Direction auprès du GIC, afin que ces salariés puissent retrouver rapidement un logement.

Pour les autres distributeurs de cette plateforme qui rencontrent de nombreuses difficultés sur le terrain, routes barrées, encombrées, effondrées, etc..., les itinéraires ne sont plus applicables. Ces salariés doivent parfois effectuer plusieurs kilomètres de détour pour atteindre leurs secteurs de distribution, mais ils le font. Le paiement de toutes les heures réellement effectuées trouve ici plus que jamais tout son sens.

La Poste a mis en place un dispositif d'aide adapté aux difficultés de ses postiers sinistrés, nous demandons une démarche similaire de Médiapost pour ses salariés.

**Car il paraît que nous sommes du même Groupe...**

## ADREXO condamnée une nouvelle fois -prud'hommes de Nantes (jugement du 24 juin 2010)- 25 salarié-es défendu-es par SUD PTT 44-85 vont se partager plus de 720.000€

C'est une affaire qui a été déposée par SUD PTT 44-85 il y a presque 3 ans maintenant. Après une audience de jugement en février 2010, le Conseil de prud'hommes a tranché à nouveau en condamnant la société ADREXO à verser plus de 720.000€ aux vingt cinq salariés concernés.

Rappelons que cette condamnation fait suite à une première condamnation en juillet 2009 où vingt-trois salariés s'étaient partagés plus de 950.000€.

Le Conseil de prud'hommes a reconnu le bien fondé de la requalification des contrats de travail à temps partiel en contrat de travail à temps plein des salariés d'ADREXO, et par voie de conséquence, a permis aux salariés d'ADREXO de se voir payer les heures travaillées gratuitement...

Cette condamnation de pratiques frauduleuses de la direction d'Adrexo est une nouvelle victoire importante pour imposer le respect du droit du travail dans la distribution directe de la publicité non adressée.

Particulièrement satisfait de cette décision, le syndicat SUD PTT 44-85 entend continuer à attaquer les pratiques délictueuses d'employeurs peu scrupuleux. SUD PTT défendra à nouveau 35 salariés d'ADREXO en 2011 devant le conseil de Prud'homme de Saint-Nazaire.

### QUEL SYNDICAT MET AUTANT D'ARDEUR A DEFENDRE LES DROITS DES SALARIES DE LA DISTRIBUTION DIRECTE ?

#### Pour plus d'information

**Fédération SUD PTT :**  
01 44 62 12 03

**Région IDF :**  
Miloud Mekid :  
06 67 91 29 20

**Région Méditerranée :**  
Edith Joly  
06 26 79 90 03

**Région Sud-Ouest :**  
Jean-Pierre Charrondière :  
06 15 77 04 40

**Région Ouest :**  
Jacqueline Saillant :  
06 24 23 47 49

**Région Nord-Est:**  
Evelyne Boulanger :  
06 86 60 23 90

**Région Bourgogne-  
Rhône- Alpes :**  
Christian Huguenot :  
06 87 96 20 24

**Délégué syndical central :**  
**Dominique Majorel**  
**06 61 76 40 96**

**Les Accords, comme  
la Convention  
Collective et nos  
"Médiapest" se  
trouvent sur notre  
site internet :**

**www.sudptt.org**  
**activités postales  
distribution directe**

